



Vacances: mon employeur veut que je rattrape des heures

Par **armonie**, le **30/06/2014** à **08:25**

Bonjour,
Psychologue à mi temps, j'anime trois ateliers d'une heure chacun, par semaine, en plus d'autres fonctions dans une clinique privée. Je prends 3 semaines de vacances cet été et le médecin coordinateur veut que je rattrape les 9 ateliers qui devraient avoir lieu pendant mes 3 semaines de vacances, lors de mon retour. En a-t-il le droit (sachant que se sont des heures qui ont lieu pendant mes vacances). Si non, quels arguments lui donner selon le droit du travail?
Merci.

Par **palmer**, le **30/06/2014** à **15:13**

vous êtes salarié ou indépendant ?

Par **armonie**, le **30/06/2014** à **15:16**

Bonjour,
Salariée.

Par **armonie**, le **30/06/2014** à **15:25**

En fait, ils m'ont déjà fait ce type d'organisation.
J'ai été une fois absente pour un arrêt

maladie d'une journée et ils m'ont mis le lendemain, lorsque je suis revenue, l'atelier que je n'ai pu faire la veille sans même me prévenir.
Le problème est qu'il veut que je fasse ces ateliers dans mon temps de travail cependant cela m'empêche de voir des patient en individuel. Je travaille à 50% donc 2 jours et demi dont 3 heures consacrées à ces ateliers. A mon retour j'en aurai 9 à rattrapper plus les 3 prévus.
J'ai un statut de cadre et ce médecin et mon représentant hierarchique dans cette clinique.
Merci pour vos renseignements.
Bien cordialement,

Par **Lag0**, le **30/06/2014** à **16:33**

Bonjour,
Il n'y a rien d'exceptionnel à ce qu'on vous demande de rattraper le travail non fait à cause des congés, c'est le lot de beaucoup de salariés qui ne sont pas remplacés pendant leurs congés et pour lesquels le travail s'accumule pendant leur absence.
En revanche, cela ne doit pas être "gratuit". Soit vous avez la possibilité d'effectuer ce rattrapage sur vos heures normales de travail, soit l'employeur peut vous demander d'effectuer des heures supplémentaires dans le respect des règles.

Par **armonie**, le **30/06/2014** à **16:58**

Merci pour vos précisions.